



SOPROVISE

SOCIÉTÉ PROVENÇALE D'ISOLATION & D'ÉCHAFAUDAGE

ONU

Boulbon, le 26 octobre 2012

Nos ref : SOPR/12/10/26.01/JU/PDC

Objet : Lettre d'adhésion au pacte mondial

Honorable Secrétaire Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer que Soprovise SAS soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les Droits de l'Homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte Mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP) en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Notre COP sera publiée à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les Directives pour la Communication sur le progrès.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations.

Pascal de Cock
Président

